



Nettoyage des vitres de ma voiture

Par Alsete

Bonjour,

J'habite dans une résidence et ma voiture est garée sur le parking juste devant ma porte.

Je sais qu'il est interdit de laver sa voiture devant chez soi, c'est pourquoi je la lave dans une station de lavage.

Cependant, il peut advenir que je la retrouve couverte de sable du Sahara, et je rince alors les vitres à l'eau claire avec une éponge.

Or mon voisin menace de me dénoncer aux autorités s'il me surprenait à le faire.

Lequel des deux a raison ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et quelle est votre question juridique?

Par Alsete

Excusez-moi, mon message était tronqué, il est parti avant que je n(ai eu le temps de poser ma question. je l'ai modifié.

Par yapasdequoi

Renseignez vous à la mairie pour connaître les arrêtés qui interdisent ces lavages.

Par Alsete

Bonjour et merci pour votre réponse

J'ignorais qu'il pouvait y avoir des dispositions locales dans le cadre de cette interdiction qui est relayée partout sur internet.

Je vais me renseigner auprès de ma mairie.

Par isernon

bonjour,

généralement, le lavage des véhicules sur le domaine public est interdit par le règlement sanitaire départemental (article 99-3).

salutations